

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

---

**Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 juin 2015 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.**

**Sont présents les conseillers de comté suivants :**

M.	Sébastien d'Astous	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Eric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

**Ainsi que :**

M.	Alain Halley	Directeur général
Mme	Josée Couillard	Directrice générale adjointe
Mme	Mélanie Falardeau	Directrice Aménagement

**Sont absents les conseillers de comté suivants :**

M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
----	------------------	-------	-------------------------

---

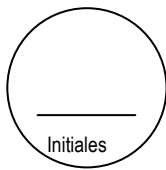
071-06-2015

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé :

1. **Appel nominal**
2. **Adoption de l'ordre du jour (CD)**
3. **Procès-verbaux**
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 mai 2015 (**1 document par courriel**)
  - 3.2. Suivi du Comité administratif du 27 mai 2015
  - 3.3. Suivi du Comité administratif du 3 juin 2015
4. **Présentations**
5. **Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)**
6. **Correspondances (1 document par courriel)**
7. **CLD Abitibi**
  - 7.1. Nomination au Comité culturel
  - 7.2. Dépôt de l'échéancier culturel (**CD**)
8. **Administration**
  - 8.1. Fonds Locaux d'Investissement
  - 8.2. PAFVL (programme d'aide financière pour la voirie locale) et PIIRL
  - 8.3. Enveloppe du Pacte rural
  - 8.4. Plan de communication (**CD**)
  - 8.5. Reddition de compte au MEIE
  - 8.6. Nomination au Comité consultatif de la nouvelle structure de concertation régionale
  - 8.7. Aéroport Magny
9. **Service d'aménagement**
  - 9.1. Plate-forme de compostage (suivi)
  - 9.2. Nature des modifications au plan et règlements d'urbanisme du règlement de remplacement no 146 (**CD**)
  - 9.3. Soumissions pour l'élaboration du PDZA de la MRC
10. **Sujets généraux**
11. **Sujets de discussion sans prise de décision (2 minutes par intervention)**
  - 11.1. Avenir du développement économique
  - 11.2. Office municipal d'habitation
12. **Information**
  - 12.1. Représentations du préfet (**CD**)
13. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉ



072-06-2015

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MAI 2015**

Il est proposé par Monsieur Rémi Gilbert appuyé par Madame la conseillère de conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mai 2015.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 MAI ET 3 JUIN 2015**

M. Alain Halley dresse un bilan des grandes lignes des discussions tenues lors du dernier comité administratif et il informe les membres de l'assemblée qu'ils recevront les projets de procès-verbaux de la dernière rencontre du comité administratif au cours des prochains jours.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est soulevée à ce point.

**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – À TITRE D'INFORMATION**

---

**Expéditeur :** Centre d'appels d'urgence et de communication santé de l'Abitibi-Témiscamingue

**Objet :** Assemblée générale annuelle

**Précisions :** Jeudi 18 juin à 11 h à la salle de formation du 111, 9<sup>e</sup> rue à Rouyn-Noranda

---

**Expéditeur :** Député d'Abitibi-Ouest, M. François Gendron

**Objet :** Sommet économique régional en Abitibi-Témiscamingue

**Précisions :** Copie conforme de la lettre que le député a transmis au Premier ministre du Québec car il désire joindre sa voix à celle des préfets de la Conférence de l'Abitibi-Témiscamingue, qui dans une lettre datée du 14 mai dernier, revendiquaient la tenue d'un sommet économique régional.

Il estime que le moment est bien choisi pour réunir rapidement les élus, les représentants de la société civile et les gens d'affaires afin d'articuler et de mettre en branle une stratégie portant sur la croissance et l'activité économique.

---

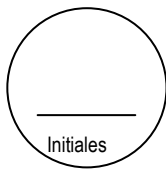
**Expéditeur :** Présidents des 5 chambres de commerce de l'Abitibi-Témiscamingue

**Objet :** Sommes résiduelles et avenir du ComaxAT

**Précisions :** Copie conforme de la lettre que les 5 présidents des chambres de commerce ont adressée à M. Mario Provencher, président de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

Lorsque le processus de dissolution de la Conférence régionale s'est amorcé, la conférence des préfets a demandé aux chambres de commerces de déposer une stratégie d'action détaillée afin de poursuivre les activités du ComaxAT au moyen des sommes résiduelles de l'entente.

Après plusieurs discussions, les chambres de commerce de la région ont déterminé que, dans un souci d'efficacité, il vaut mieux dans un premier temps, que la conférence des préfets nous fasse part clairement de sa vision, incluant l'implication attendue des chambres de la région, concernant l'avenir du ComaxAT et l'utilisation souhaitée des sommes résiduelles à l'entente. Ensuite, les chambres pourront discuter entre elles afin de déterminer si leurs organisations sont les mieux positionnées pour réaliser un partenariat en lien avec la vision de la conférence des préfets. Les présidents des chambres de commerce de la région terminent en rappelant qu'ils sont d'accord pour prendre les moyens afin de maintenir le ComaxAT, qui est un outil pertinent pour le développement économique des entreprises d'ici.



---

**Expéditeur :** Ville d'Amos

**Objet :** Entrée en vigueur du règlement VA-859 modifiant le règlement de zonage no VA-119

---

**Expéditeur :** MRC de la Vallée de l'Or

**Objet :** Résolution # 132-05-2015

**Précisions :** Par cette résolution, la MRC approuve la nouvelle structure de concertation régionale telle que proposée par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 11 mai 2015 et désigne trois représentants. De plus, la MRC accorde à la nouvelle structure un financement équivalent à 100% du résiduel estimé en provenance de la liquidation de la CRÉAT, le tout conditionnel au même niveau de participation financière des autres MRC de l'Abitibi-Témiscamingue.

---

**Expéditeur :** Municipalité de Saint-Dominique

**Objet :** Résolution # 1107-05-15

**Précisions :** Par cette résolution, la municipalité de Saint-Dominique atteste qu'elle est prête à participer conjointement avec les autres municipalités de la MRC d'Abitibi pour le financement du prêt de 1,4 million \$ d'une durée de 15 à 20 ans pour assurer la survie de l'aéroport Magny situé à Amos.

---

**Expéditeur :** Réseau Biblio

**Objet :** Rapport annuel 2014-2015

---

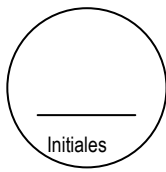
**Expéditeur :** Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue

**Objet :** Maintien de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue

**Précisions :** Copie conforme d'une lettre adressée aux préfets de l'Abitibi-Témiscamingue

Pour cet organisme, l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue a un mandat indispensable dans la gouvernance de la région, car il fournit une connaissance nécessaire à la prise de décisions éclairées dans tout ce qui guide le développement économique, social, culturel, de sport et loisir, politiques, programmes, planifications stratégiques, campagnes de communications, etc.

Dans cette missive, les représentants de Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue rappellent que de nombreux organismes de développement, des municipalités et des institutions font appel à l'Observatoire pour avoir accès à des données intelligibles, recueillies, traitées, analysées et rendues disponibles par des personnes compétentes et dévouées à leur milieu. En somme, l'organisme souhaite vivement le maintien de l'Observatoire et offre la disponibilité de ses membres pour contribuer à la relance de ce projet.



---

**Expéditeur :** **Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie**

**Objet :** Invitation à participer à la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (secteur Abitibi-Jamésie)

**Précisions :** L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie constitue l'une des quarante tables de concertation mandatées par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques à dessein d'assurer la gestion intégrée des eaux à une échelle régionale dans une perspective de développement durable. La mission de l'organisme est de promouvoir et de coordonner la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Ils invitent la MRC à siéger à la Table régionale de gestion des eaux (secteur Abitibi-Jamésie) mise en place dans une optique de conformité à la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec adoptée en 2002 ainsi qu'à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection adoptée en 2009.

L'objectif de cette organisation sera d'appliquer, avec la collaboration des parties prenantes, les actions de la gestion des eaux ciblées par le Plan directeur de l'eau élaboré par l'OBVAJ, ceci à la demande du MDDELCC.

---

**Expéditeur :** **Brigade des pompiers de Barraute**

**Objet :** Force de frappe

**Précisions :** Ils nous informent que suite à une révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie, ils constatent qu'il ne leur est plus possible de répondre au schéma en ce qui concerne la force de frappe nécessaire. La raison est que la majorité de leurs pompiers travaillent à l'extérieur de la municipalité.

Suite à cette révision, la brigade est dans l'impossibilité de répondre avec 8 à 10 pompiers et 15 minutes de délais n'est plus envisageable. Afin de résoudre la situation, la brigade a organisé de l'entraide automatique avec une municipalité voisine, mais avec les distances qui les séparent, ils ne peuvent avoir une force de frappe de 8 à 10 pompiers en 35 minutes minimum.

Pour les heures de jour, la brigade compte plusieurs journées où ils n'ont que 3 ou 4 pompiers seulement dans la municipalité. Ces périodes se situent souvent en hiver. Pour palier à cette situation, la brigade tente de recruter de nouveaux pompiers. La sécurité publique a été avisée de cette problématique et la brigade tente de trouver avec le ministère une solution acceptable pour une meilleure protection des citoyens.

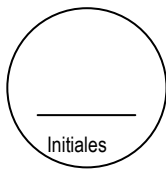
---

**Expéditeur :** **GIRAT**

**Objet :** Financement du projet de tours

**Précisions :** Ils ont reçu la réponse du gouvernement fédéral qui n'a pas retenu leur projet. Ils remercient toutes les personnes qui ont travaillé dans ce dossier.

---



**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – POUR PRISE DE DÉCISION**

**Expéditeur :** Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi

**Objet :** Représentants de la MRC d'Abitibi auprès de l'Agence

**Précisions :** Ils demandent à la MRC de désigner 5 personnes à titre de représentants du monde municipal incluant l'administrateur délégué à l'agence. La durée du mandat est d'un an.

La dernière nomination de délégué a eu lieu lors de l'AG de septembre 2014 et les représentants qui avaient été nommés étaient : M. Pascal Rheault (délégué), M. Maurice Godbout, M. Raymond Doré et M. Rémi Gilbert.

073-06-2015

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC D'ABITIBI À L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu:

- De désigner les cinq (5) élus suivants à titre de représentants à l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi :
  - M. Pascal Rheault (délégué)
  - M. Raymond Doré
  - M. Maurice Godbout
  - M. Rémi Gilbert
  - M. Rosaire Guénette

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS DE L'EXTÉRIEUR DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – À TITRE D'INFORMATION**

**Expéditeur :** Ministère des Transports du Québec

**Objet :** Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – subvention – volet principal

**Précisions :** Il nous informe qu'une subvention de 101 523 \$ est accordée à la MRC d'Abitibi pour 2015 dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Cette subvention sera versée après la réception de la déclaration de reddition de comptes pour l'année 2014, laquelle doit être produite au plus tard le 30 juin 2015.

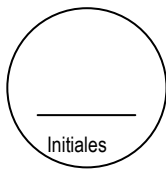
**Expéditeur :** Ministère des Transports du Québec

**Objet :** Plan d'intervention en infrastructures routières locales

**Précisions :** Il nous informe que le comité du MTQ chargé de valider le contenu et les coûts de réalisation du mandat a approuvé la proposition de la MRC concernant le plan de travail détaillé dans le cadre du programme PIIRL.

Conséquemment, une aide financière correspondant à 15% du montant soumis au MTQ, soit 21 252 \$, sera versée dans les meilleurs délais. Le mandat de la MRC consiste à compléter les sept étapes telles que décrites dans le plan de travail détaillé approuvé par le comité.

Le versement du solde de la subvention totale sera transmis à la MRC lorsque le rapport final sera jugé conforme aux exigences du programme et que les pièces justificatives relatives aux dépenses engagées pour l'élaboration du PIIRL auront été approuvées par le MTQ.



---

**Expéditeur :** Société de l'assurance automobile du Québec

**Objet :** Pérennité des services de la SAAQ dans la MRC d'Abitibi

**Précisions :** Cette lettre est une réponse à celle que la MRC a transmise au président du conseil d'administration de la SAAQ le 2 avril dernier.

À la demande de la MRC concernant la possibilité d'ajout ou la hausse de tarification : la SAAQ répond qu'il est impossible autant pour un mandataire qu'un centre de services, de facturer des frais additionnels à un client, et ce, par souci d'équité. La tarification est fixée par un règlement et il n'est pas possible d'en déroger.

À la demande de la MRC, concernant la possibilité de regrouper des services du BVA avec d'autres services et activités, la SAAQ répond que cette option est envisageable, sous réserve de l'approbation du projet de la MRC par la SAAQ et dans la mesure où les conditions de l'entente demeurent respectées.

Ils nous invitent à communiquer avec la directrice régionale de l'Ouest du Québec afin de lui faire part de toute piste de solution pertinente et, éventuellement, collaborer à sa mise en place.

---

**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS DE L'EXTÉRIEUR DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – POUR PRISE DE DÉCISION**

---

**Expéditeur :** Fédération québécoise des municipalités (FQM)

**Objet :** 74<sup>e</sup> Congrès annuel de la FQM les 24, 25 et 26 septembre prochain.

**Précisions :** Cette correspondance a été transmise à toutes les municipalités membres de la FQM et elle précise les ateliers et différentes activités qui auront lieu au cours du congrès.

Il est possible de s'inscrire directement sur le site Internet de la FQM.

074-06-2015

---

**DÉLÉGUÉS DE LA MRC D'ABITIBI AU 74<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu:

- De désigner les trois (3) personnes suivantes à titre de représentants de la MRC d'Abitibi au 74<sup>e</sup> congrès de la FQM qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre 2015 :
  - M. Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi
  - M. Martin Roch, préfet de la MRC d'Abitibi
  - Mme Anita Larochelle, mairesse de Trécesson

ADOPTÉE

---

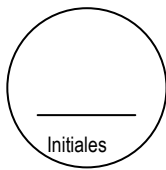
**Expéditeur :** Fédération québécoise des municipalités (FQM)

**Objet :** Appel à la mobilisation en appui à la Déclaration des régions

**Précisions :** Un projet de résolution a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'administration de la FQM le 5 juin dernier, appuyant la démarche de négociation proposée par les délégués présents au Grand Rendez-vous des régions le mercredi 3 juin dernier. Les MRC sont invitées à soutenir cette démarche en adoptant à leur tour cette résolution.

Vous trouverez copie de cette résolution en annexe de ce document.

---



075-06-2015

**APPUI À LA DÉCLARATION DES RÉGIONS ADOPTÉE LORS DU 74<sup>e</sup> CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu:

- D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;
- DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :
  - des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
  - une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
  - des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
  - des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ADOPTÉE

**CLD ABITIBI –COMITÉ CULTUREL**

M. Mathieu Larochelle, agent du CLD Abitibi explique que le comité culturel s'est réuni une première fois et qu'ils se sont aperçus qu'ils n'ont pas de pouvoir de recommandation. Ils demandent aux élus de leur attribuer le pouvoir d'effectuer des recommandations. Il dépose une liste aux élus. Des sièges sont présentement vacants et ils devront être comblés au cours des prochaines semaines : CSH, autochtone, artiste et Commission des arts et de la culture d'Amos.

Les élus souhaitent que dans la mesure du possible le comité soit représentatif de tous les secteurs de la MRC. Une réflexion sera effectuée concernant le fonctionnement de ce comité et la durée du mandat des membres. Cette résolution doit être transmise au MCC pour approbation. Stéphan Lavoie se retire du comité.

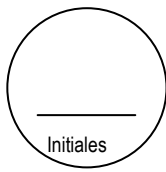
076-06-2015

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - NOMINATION AUX COMITÉS**

CONSIDÉRANT QUE la clause 5.1 A de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des communications prévoit que l'administration générale de l'entente soit assumée par un comité de suivi formé de 4 personnes dont 2 sont désignées par la Ministre, et 2 par le partenaire-bénéficiaire;

CONSIDÉRANT QUE la clause 5.1 E de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des communications prévoit que le comité de suivi pourra s'adjoindre tout comité consultatif ou comité ad hoc qu'il jugera nécessaire à la réalisation de son mandat; les modalités de fonctionnement de ces comités devant faire l'objet d'un accord entre les parties;

CONSIDÉRANT les courts délais entre la signature de l'Entente et la nécessité de rendre les comités fonctionnels afin de rencontrer l'échéancier de travail;



Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et résolu à l'unanimité :

- De nommer le directeur général et le préfet de la MRC d'Abitibi à titre de représentants officiels au comité de suivi avec le ministère de la Culture et des communications;
- De former le comité ad hoc suivant pour lequel certains postes seront à combler au cours des prochaines semaines;

Siège citoyen : Suzanne Larochelle  
Siège entreprise : Dominic Goulet  
Siège élus : Guy Baril  
Vacant  
Organismes culturels : Jenny Lafrance (Les Badins de La Corne)  
Lucette Boulianne (Projet MHAR)  
Sièges ADL : France Rheault (La Motte)  
Magella Guévin (La Corne)  
Siège CA CLD : Philippe Lemay  
Siège CSH : Vacant  
Siège autochtone : Vacant  
Siège Commission des arts et de la Culture de la Ville d'Amos : Vacant  
Sièges artiste : Madeleine Boudreau  
(2 postes vacants)  
Animateur : Mathieu Larochelle

ADOPTÉE

**077-06-2015**

**PROCESSUS DE NOMINATION AU COMITÉ CULTUREL**

Il est proposé par Monsieur Félix Offroy appuyé par Monsieur Stephan Lavoie et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale de la MRC d'Abitibi à :

- rédiger une lettre au ministère de la Culture et des communications du Québec afin de les sensibiliser au fait qu'ils voient la formation d'un comité de suivi et celle d'un comité ad hoc comme un dédoublement de travail;
- informer le ministère qu'ils souhaiteraient voir comment il serait possible de conjuguer les mandats de ces deux comités afin de maximiser leur efficacité.

ADOPTÉE

**CLD ABITIBI – DÉPÔT DE L'ÉCHÉANCIER CULTUREL**

M. Mathieu Larochelle, agent de développement du CLD Abitibi dresse les grandes lignes de l'échéancier culturel qui est déposé aux élus dans les pochettes.

**078-06-2015**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Sébastien d'Astous, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 20h26.

ADOPTÉE

**HUIS-CLOS**

Un huis-clos est tenu.

*20h45 : M. Félix Offroy quitte la réunion*

*21h15 : M. Lionel Pelchat quitte la réunion*

**079-06-2015**

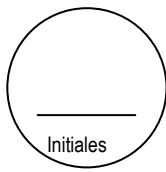
**RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu que rouvrir l'assemblée, il est 21h20.

**ADMINISTRATION – FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT**

Le 4 juin dernier, la MRC d'Abitibi a reçu une lettre du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations l'informant qu'en vertu de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* certaines modalités relatives au Fonds local d'investissement (FLI) seront modifiées.





Cette correspondance rappelle qu'en vertu de l'article 284 de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLD desservant le territoire de la MRC en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un FLI, deviennent ceux de la MRC. Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui à cette date, étaient ceux du CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu de ce contrat. Par conséquent, depuis ce moment la MRC remplace le CLD comme partie au contrat de prêt actuel avec le gouvernement et comme partie aux contrats de prêts aux entreprises et autres placements à titre d'investissement FLI.

À la lumière de ces informations, les élus de l'Assemblée générale des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi choisissent de déléguer la gestion de ce fonds au CLD Abitibi et ce jusqu'au 31 décembre 2015. Il importe toutefois de tenir compte que toutes les questions de gouvernance relèvent de l'Assemblée générale des conseillers de comté et que le respect des obligations administratives du FLI deviennent la responsabilité de la MRC d'Abitibi.

#### **ADMINISTRATION – PAFVL (Programme d'aide financière pour la voirie locale) et PIIRL**

M. Alain Halley dresse les grandes lignes du programme d'aide financière pour la voirie locale qui a été annoncé très récemment par le ministère des Transports du Québec. Les municipalités peuvent déposer des demandes avant le 31 décembre 2015 au programme d'aide financière pour la voirie locale. Des fonds sont également disponibles par le biais d'un retour sur la taxe d'assise et le PAIRRL (programme d'accélération des réseaux routiers locaux).

**080-06-2015**

#### **ADMINISTRATION – ENVELOPPE PACTE RURAL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d'Astous et résolu :

- d'autoriser le directeur général de la MRC d'Abitibi à verser au CLD la somme de 363 552 \$ pour les projets du Pacte rural lorsque les modalités du Fonds de développement du territoire (FDT) seront connues.
- de prioriser à l'intérieur de cette enveloppe, en plus de la somme déjà affectée aux ADL, des montants de 6 000 \$ pour le Fonds local d'initiatives collectives (sans dépôt de projet) ainsi que 16 500 \$ pour financer la politique culturelle 2015-2016.

ADOPTÉE

#### **ADMINISTRATION – PLAN DE COMMUNICATION**

Un document contenant les objectifs internes et externes du plan de communication a été remis à tous les conseillers de comté. Mme Josée Couillard explique aux élus ces objectifs et les invite à lui transmettre leurs questionnements et attentes avant le 30 juin 2015. Le préfet indique qu'il y aura un point à l'ordre du jour à l'automne afin d'échanger sur les résultats de cette consultation.

**081-06-2015**

#### **ADMINISTRATION – REDDITION DE COMPTES AU MEIE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de la reddition de compte du CLD;

CONSIDÉRANT QUE le CLD a fourni tous les documents nécessaires à la rédaction de ce rapport ;

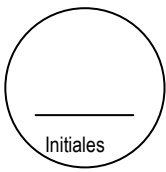
CONSIDÉRANT QUE la MRC doit confirmer au ministère que la subvention reçue a bien été transférée au CLD;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes doit être approuvée et transmise au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu :

- D'autoriser le préfet Monsieur Martin Roch à signer pour et au nom de la MRC d'Abitibi, l'annexe 2 et qu'elle soit transmise au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

ADOPTÉE



**082-06-2015**

**ADMINISTRATION – NOMINATION COMITÉ CONSULTATIF DE LA NOUVELLE STRUCTURE DE CONCERTATION RÉGIONALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu :

- de nommer M. Sébastien d'Astous à titre de représentant de la MRC d'Abitibi au Comité consultatif de la nouvelle structure de concertation régionale.

ADOPTÉE

**083-06-2015**

**ADMINISTRATION – AÉROPORT MAGNY**

CONSIDÉRANT l'état critique de la piste de l'aéroport Magny;

CONSIDÉRANT QUE la dernière réfection majeure a eu lieu au courant de l'été 1991;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du service de transport d'urgence des personnes gravement malades ou blessées vers les grands centres, dépend de cette réfection et que cette clientèle est en constante augmentation;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport est un élément essentiel dans la prospection minière et que de plus en plus de compagnies minières utilisent les services de l'aéroport Magny;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport Magny est nécessaire dans le développement économique de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a réalisé des consultations auprès de ses partenaires et que ceux-ci ont reconnu la nécessité de procéder à la réfection de la piste et qu'ils ont manifesté un appui immédiat au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a présenté des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes gouvernementaux appropriés;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet de 3 400 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport Magny bénéficie à toute la population de la MRC d'Abitibi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu :

- que la MRC d'Abitibi s'engage à contribuer au projet de réfection de l'Aéroport Magny pour une contribution financière à hauteur de 1 400 000\$, et cette somme sera récupérée à même la quote-part des municipalités selon la richesse foncière uniformisée.

ADOPTÉE

*21 h 53 : M. Pascal Rheault s'absente de la salle*

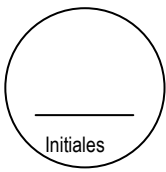
**SERVICE D'AMÉNAGEMENT - PLATE-FORME DE COMPOSTAGE**

Mme Mélanie Falardeau, directrice du service de l'aménagement dresse l'historique des démarches entourant le projet de plate-forme de compostage.

Elle nomme les membres du comité qui avait été formé et s'enquiert auprès des conseillers de comté de leur volonté à maintenir le comité dans cette forme car une rencontre devrait avoir lieu avant les vacances et une seconde à la rentrée. L'objectif est d'être en mesure de présenter un montage financier d'ici environ 8 mois.

Mme Falardeau demande aux conseillers s'ils souhaitent procéder à la réalisation d'une étude pour le bassin de lixiviat car il est impossible d'aller de l'avant avec celui de la Ville d'Amos. L'étude et la construction du bassin coûteraient environ 300 000 \$. La MRC d'Abitibi a actuellement une subvention de 700 000 \$ pour la réalisation d'une plate-forme de compostage.

*21 h 57 : M. Pascal Rheault revient dans la salle*



084-06-2015

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT – NATURE DES MODIFICATIONS AU PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NO 146**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d'Astous et unanimement résolu d'adopter tel que présenté le document intitulé "Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme du règlement de remplacement numéro 146".

ADOPTÉE

085-06-2015

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT – SOUMISSIONS POUR L'ÉLABORATION DU PDZA DE LA MRC D'ABITIBI**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par le conseiller de comté Monsieur Rosaire Guénette et unanimement résolu d'autoriser la direction générale de la MRC d'Abitibi à :

- préparer et diffuser un appel d'offres pour l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d'Abitibi;
- à signer tous les documents relatifs à cet appel d'offres.

ADOPTÉE

**SUJETS GÉNÉRAUX**

M. Martin Roch souligne que le récent colloque sur l'avenir du développement socio-économique s'est bien déroulé, avec une belle participation des acteurs du milieu, beaucoup d'idées ont été échangées dans le respect. Le rapport pour le comité directeur sera prêt au cours de la semaine prochaine. Au cours de l'été, le second document qui comprendra le rapport intermédiaire, les discussions du forum et des recommandations sera présenté aux membres de l'Assemblée des conseillers de comté. Ces derniers pourront adopter ce document en octobre.

M. Guy Baril souligne aux élus que le gouvernement effectue actuellement une consultation afin de déterminer la restructuration des Offices municipaux d'habitation. Il invite les élus à être vigilants face à cette démarche qui se réalise en ce moment et qui pourrait avoir des impacts importants dans leurs milieux respectifs.

M. Stephan Lavoie souhaiterait avoir l'appui de la MRC pour sensibiliser le ministère des Transports du Québec à l'importance d'investir dans l'entretien et la réparation des routes. La municipalité de Preissac transmettra une copie de la résolution qu'elle a adoptée à cet effet aux autres municipalités de la MRC afin qu'une proposition soit adoptée en septembre par l'assemblée des conseillers de comté.

**REPRÉSENTATIONS DU PRÉFET**

Sans objet

086-06-2015

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu :

- QUE l'assemblée soit levée à 22h30.

ADOPTÉE

---

Martin Roch  
Préfet

---

Alain Halley  
Directeur général